2014

Guide pour les ASSOCIATIONS

territoire de la
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LOIRE-DIVATTE

Centre Socioculturel Loire-Divatte

Point d'Appui à la Vie Associative

sommaire

C'est quoi un centre socioculturel ? ..... **page 2**
Le Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) ..... **page 3**
Comment utiliser le service ? ..... **page 3**
La documentation ..... **page 4**
La formation collective ..... **page 6**
L'accompagnement individuel ..... **page 7**
Le soutien à la communication ..... **page 8**
Le prêt de matériel ..... **page 14**
Le prêt de la salle de spectacle ..... **page 14**
Le Café des Asso ..... **page 15**
Les horaires des permanences ..... **page 16**

C'est quoi un centre socioculturel ?

Le CSC Loire-Divatte est une association.
Son but est de contribuer au développement social et culturel de la Communauté de Communes Loire-Divatte. Cela passe par un soutien aux projets des habitants et des associations, par la recherche de partenariat et de projets communs avec les différents acteurs du territoire, par la mise en oeuvre d'activités à destination de l'ensemble des générations, et par une attention particulière portée aux familles les plus fragilisées.

Le Point d'Appui à la Vie Associative

Les **Points d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A.)** sont des structures reconnues par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) de la Loire-Atlantique. Ces structures «apportent leur aide aux associations d'un secteur géographique donné». Les P.A.V.A. peuvent être sollicités pour toutes les questions des bénévoles. Ils sont en lien avec le **Centre de Ressources et d'Information aux Associations (C.RI.B.)** pour toutes les questions complexes.
Sur le territoire de la Communauté de Communes Loire-Divatte, le Centre Socioculturel a signé une convention avec la D.D.C.S. en juillet 2013. Le travail de soutien auprès des associations engagé depuis deux ans est ainsi reconnu et valorisé. Par cette signature, le CSC Loire-Divatte bénéficie nottament d'un accès plus facile aux informations qui vous concernent, bénévoles dans les associations de notre territoire.

Comment utiliser le service ?

Le Soutien à la Vie Associative est réservé aux associations dont le siège social est situé dans une des communes de la Communauté de Communes Loire-Divatte et aux associations qui conduisent une ou des actions sur cette même communauté de communes. Pour certains services il est obligatoire d'adhérer à l'association Centre socioculturel Loire-Divatte (adhésion à l'année civile d'un montant de 17 € et une photocopie des statuts de l'association). Cette adhésion est nécessaire pour :
- suivre les formations collectives,
- l'utilisation du service de reprographie,
- l'emprunt de matériel,
- l'utilisation de la salle de spectacle.

la documentation

Qu'est-ce que c'est ?

Le centre socioculturel Loire-Divatte met à votre disposition une malette associative, des livres et des revues.
La malette associative et les livres vous présentent le fonctionnement de l'association dans sa globalité : des statuts de l'association à la comptabilité, en passant par l'emploi d'un salarié... toutes les questions sont traitées de manière thèmatique dans ces petits fascicules.
Les revues répondent aux questions pratiques au jour le jour. Actualisées régulièrement, les deux revues que nous vous proposons vous permettent de rester au fait de l'évolution législative qui ne manque pas de vous concerner.

Comment ça marche ?

Pour consulter les revues, emprunter la malette associative ou bien les livres, nous vous invitons à venir au CSC Loire-Divatte aux heures d'ouverture du Service aux Associations (voir dernière page).

Les informations principales des revues sont relayées sur le site internet : www.csc-loiredivatte.asso.fr/association.

Les Revues

Elles sont aux nombre de deux :

- *Association mode d'emploi*
- *Juris Association*

Les Livres

La liste ci-dessous vous présente les livres issus de la collection «ASSOCIATION mode d'emploi», aux éditions «territorial éditions». Ils sont le fruits d'années de pratiques de militants associatifs qui ont souhaité mettre leurs expériences au service des autres.

- *Bien rédiger les statuts de votre association*
- *Créer et gérer son association*
- *Entreprise associative : guide juridique des activités économiques et commerciales des associations*
- *Fonctionnement juridique et statutaire de l'association*
- *Guide du président d'association sportive*
- *Guide du président de l'association*
- *Guide du secrétaire d'association*
- *Les bénévoles de l'association*
- *Modèles et formulaires associatifs : guide et conseil de rédaction*
- *Responsabilité pénale, civile et financière des associations*
- *Comprendre et tenir la comptabilité de votre association*
- *Financer son association par les six manifestations annuelles éxonérées*
- *Gestion comptable et financière de votre association*
- *Guide du trésorier*
- *Le recrutement et la gestion des emplois dans une association*
- *Subventions, dons, cotisations : guide de gestion des ressources de l'association*
- *Votre association face aux impôts*
- *Associations et commande publique*
- *Communes et associations : quelles relations ?*

la formation

Qu'est-ce que c'est ?

Le centre socioculturel Loire-Divatte propose des temps de formation en direction des bénévoles, à partir des demandes des associations. Par exemple, en octobre et novembre 2010 des sessions ont été proposées pour apprendre à concevoir un imprimé, en fonction du message à faire passer et du public visé, et pour le réaliser sur un logiciel spécialement destiné à cet usage.

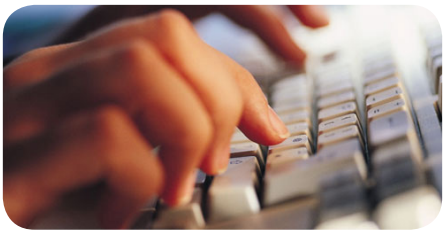

Comment ça marche ?

D'autres formations seront proposées : gestion d'une association, conduite de réunion, la fiscalité des associations, réaliser un site internet... selon la procédure suivante :
- Pour vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, vous serez sollicités en fin d'année pour exprimer vos besoins.
- Au début de l'année suivante, le calendrier vous sera distribué, soit individuellement si vous en avez fait la demande, soit à travers le site internet www.csc-loire-divatte.asso.fr/association.

Pour chaque formation mise en place, une information spécifique sera faite à travers les bulletins municipaux et le site internet www.csc-loiredivatte.asso.fr/association.

l'accompagnement individuel

Qu'est-ce que c'est ?

Vous avez besoin de conseil dans l'écriture de votre projet. Vous souhaitez créer une association mais vous ne savez pas comment procéder ? Vous souhaitez être accompagné dans la lecture de votre comptabilité. Vous hésitez entre le statut associatif et le statut commercial...
La liste est longue des questions relatives à la vie associative. Ces questions ne concernant pas forcément l'ensemble des associations, le CSC Loire-Divatte vous propose d'y répondre de façon individuelle. En fonction de vos interrogations, nous vous mettrons en relation avec les personnes les plus à même de vous accompagner.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier de cet accompagnement, contactez le centre socioculturel Loire-Divatte au 02.40.36.87.76. Nous prendrons rendez-vous pour étudier ensemble votre demande et vous proposer les meilleures réponses.

soutien à la communication

Il existe sur le territoire de la Communauté de Communes Loire-Divatte, et plus largement sur le Pays du Vignoble Nantais, des outils de communication à la portée des associations. Dans les pages suivantes vous trouverez les pistes vous permettant de : réaliser vos affiches et vos tracts (service reprographie), communiquer dans les bulletins (communaux et ccld), communiquer dans la presse écrite, utiliser les sites internet dédiés.

LES BULLETINS MUNICIPAUX

C'est sans doute un des éléments de communication le plus utilisé par le public. Traitant de la vie communale, il ne faut pas hésiter à les utiliser pour diffuser vos communications, en essayant d'être le plus concis possible.

Les Bulletins Hebdomadaires

BARBECHAT : sortie le vendredi
Date limite de dépôt : le jeudi avant 12h Dépôt par mail : accueil@barbechat.fr

LA CHAPELLE BASSE-MER : sortie le vendredi
Date limite de dépôt : le mercredi à 17h
Dépôt par mail : mairie.communication@chapellebassemer.fr

SAINT-JULIEN DE CONCELLES : sortie le vendredi
Date limite de dépôt : le mardi soir
Dépôt par mail aux 2 adresses :
accueil@saintjuliendeconcelles.fr et communication@saintjuliendeconcelles.fr

Les Bulletins Bi-Mensuels

LA REMAUDIERE : sortie les 1er et 15 du mois
si le nombre d'informations est suffisante, sinon bulletin mensuel
Date limite de dépôt : 1 semaine avant
Sauf pour les magazines de mi-février, mi-juin et mi-octobre :
dépôt 1 mois avant
Dépôt par mail : communication@laremaudière.fr

LE LOROUX-BOTTEREAU : sortie le vendredi par quinzaine
Date limite de dépôt : le lundi de la même semaine
Dépôt par mail : com@loroux-bottereau.fr
sur le site par le biais d'un formulaire : www.loroux-bottereau.fr

Les Bulletins Mensuels

LE LANDREAU : sortie en début de mois
Date limite de dépôt : avant le 10 du mois précédent
Dépôt par mail : mairie@le-landreau.fr
Libeller l'objet de votre mail « Vie landréenne du mois... »

Le Div@.com

C'est le bulletin distribué par la Communauté de Communes Loire-Divatte. Pour faire passer une annonce dans le calendrier des manifestations, reportez-vous p.12 à «l'Agenda des sorties».

Les Correspondants Locaux

▶ Hebdo de Sèvre et Maine :

Barbechat / La Chapelle Basse-Mer : Pauline CASTAGNET
06 69 24 44 01 / pauline.castagnet@gmail.com

Le Landreau / Le Loroux-Bottereau : Christine COMTE
02 40 33 86 24 / pascal.comte@free.fr

La Remaudière : Laetitia BRETAGNE
06 66 89 63 77 / bretagne.laetitia@bbox.fr

Saint-Julien de Concelles : Eva NAULEAU
02 40 31 39 58 / eva.nolette@gmail.com

▶ Ouest-France :

Barbechat : Anne LERAY
06 11 29 27 09 / anneleray@free.fr

La Chapelle-Basse-Mer : Jocelyne VERBOIS
06 07 43 59 85 / jocelyne@verbois.fr

Le Landreau : Annette PIOU
06 16 56 92 46 / annette.piou@wanadoo.fr

Le Loroux-Bottereau / La Remaudière : Michel ALBERT
06 08 78 19 69 / mialbert@wanadoo.fr

Saint-Julien de Concelles : Jean-Philippe CALVEZ
06 87 39 14 86 / calvez.jean-philippe@wanadoo.fr

▶ Presse-Ocean :

Barbechat / La Chapelle Basse-Mer : Solène SEBILEAU
06 26 56 49 59 / solene.sebileau@hotmail.fr

Le Landreau / Le Loroux-Bottereau / St-Julien de Concelles : Christine COMTE
02 40 33 86 24 / pascal.comte@free.fr

Comment contacter les rédactions ?

Hebdo Sèvre et Maine :
hsm@publihebdos.fr

Ouest-France :
redaction.vignoble@ouest-france.fr

Comment annoncer une manifestation ?

Ouest-France et Presse-Océan :
Les annonces peuvent se faire par le biais d'Internet à www.infolocale.fr

Le Filon Mag

Le **Filon Mag du Vignoble Nantais** est un magazine mensuel gratuit distribué à 8 000 exemplaires dans 33 communes du Vignoble.
En autres, le Filon Mag du Vignoble Nantais propose un agenda des manifestations : expositions, concerts, pièces de théâtre... Les annonces pour les associations sont passées gratuitement.

Contact :
06 70 67 83 26 / contact@lefilonmag-vignoblenantais.com

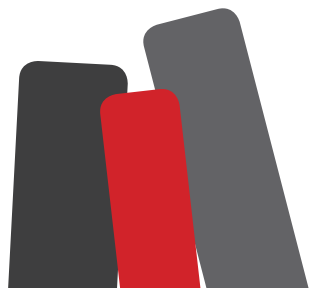

L'Agenda des sorties

La Communauté de Communes Loire-Divatte et le Centre SocioCulturel Loire-Divatte recensent l'ensemble des sorties proposées sur le territoire. Ces informations sont diffusées sous deux formes : le site internet de la CCLD présente l'ensemble des manifestations, et le Div@.com (journal papier) qui présente les manifestations à caractère culturelle.

Comment ça marche ?
Pour transmettre vos informations, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes Loire-Divatte. Aller sur l'onglet «en 1 clic», puis choisir la rubrique «Agenda» et «Proposer un évènement».
Si vous ne disposez pas d'un accès internet, le formulaire de renseignements est à demander au CSC Loire-Divatte.

Le site internet du P'tit Raisin.com

Ce site internet se présente comme le guide des sorties et bons plans dans le Vignoble Nantais. L'annonce des évènements est gratuite.

Contact :
Rendez-vous sur le site www.ptitraisin.com.

Qu'est-ce que c'est ?

Le CSC Loire-Divatte dispose d'un photocopieur couleur A3. Il est mis à disposition des associations qui souhaitent réaliser des tirages d'affiches et de tracts. Vous n'avez rien à fournir en dehors de votre original. Le coût d'une copie noir et blanc est de 0,05 €, le coût d'un copie couleur est de 0,25 € et ça quel que soit le format de votre photocopie.
Vous trouverez aussi au CSC Loire-Divatte du matériel pour parfaire votre communication : 1 plastifieuse (jusqu'au A3) / 1 relieuse (jusqu'au A4) / 1 massicot / 1 agrafeuse girafe / 1 plieuse.

Comment ça marche ?

Vous pouvez commander vos impressions en nous adressant votre original par courriel à : materiel@csc-loiredivatte.asso.fr
Il est préférable d'envoyer un original en A3 avec 2 images plutôt qu'en A4 avec 1 image car le coût est identique. Vous paierez ainsi moitié moins cher.

Votre original doit être un fichier JPG ou PDF, au format souhaité pour l'impression :

- pour des flyers un fichier en A3 avec 8 images A6 à l'intérieur,
- pour des tracts un fichier en A3 avec 4 images A5 à l'intérieur,
- pour des affiches A4 un fichier en A3 avec 2 images à l'intérieur,
- pour des affiches A3 un fichier en A3 avec 1 image à l'intérieur.

Précisez le nombre d'exemplaires souhaités dans le format d'impression désiré.
Indiquez la date limite à laquelle vous désirez récupérer vos impressions (délai d'une semaine minimum). Vous recevrez un courriel lorsque les impressions seront prêtes.
Vous pouvez massicoter les impressions sur place mais aussi relier ou plastifier.

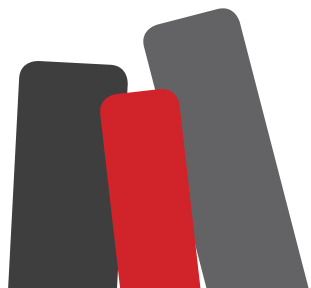

le prêt de matériel

Qu'est-ce que c'est ?

Le CSC Loire-Divatte dispose d'un ensemble de matériel (sono, projecteurs, tables, chaises...) qu'il met gratuitement à disposition des associations adhérentes.

Comment ça marche ?

Pour réserver le matériel, vous devez appeler au CSC Loire-Divatte, au moins deux jours avant votre réservation. En amont, vous pouvez vérifier la disponibilité du matériel sur : www.csc-loiredivatte.asso.fr/csc-ressources/ .
Pour tout emprunt nous demandons aux associations de fournir une photocopie de leur attestation d'assurance.
Sauf utilisation en semaine, le départ du matériel se fait le vendredi entre 14h et 19h. Le retour se fait le lundi entre 14h et 19h.

le prêt de s

Qu'est-ce que c'est ?

C'est la possibilité d'utiliser la salle de spectacle du Centre socioculturel Loire-Divatte. D'une capacité de 150 places debout, elle est équipée d'une scène, d'une sonorisation, d'éclairages et d'un écran. C'est une salle idéale pour des spectacles intimistes, des assemblées générales, des répétitons d'artistes...

le café des assos

Qu'est-ce que c'est ?

Pour répondre à «l'isolement» des associations sur le territoire de la Communauté de Communes Loire-Divatte, le CSC Loire-Divatte propose d'animer un lieu de rencontres régulier. C'est le Café des Asso. Imaginé avant tout comme un lieu convivial, vous y trouverez des temps d'informations, de découvertes, d'échanges...

Comment ça marche ?

Le Café des Asso a lieu une fois par mois, le samedi matin, de 10h30 à 12h30. Il est annoncé dans les bulletins, la presse et le site internet du CSC Loire-Divatte : www.csc-loiredivatte.asso.fr. Le programme trimestriel est distribué dans la Lettre d'information.

e salle

Comment ça marche ?

Pour réserver la salle, contactez le Centre socioculturel Loire-Divatte. Si vous souhaitez pouvoir accéder à Internet, pensez à le préciser au moment de la demande. Comme pour le prêt de matériel, nous demandons aux associations de fournir une photocopie de leur attestation d'assurance.

les permanences

Le lundi, de 14h à 19h

Le mardi, sur rendez-vous

Le mercredi, de 14h à 19h

Le jeudi, sur rendez-vous

Le vendredi, de 14h à 19h

Contact et renseignements

CSC Loire-Divatte

Bruno BORDRON

2, route Félix Praud
44450 SAINT-JULIEN DE CONCELLES

02.40.36.87.76
culture@csc-loiredivatte.asso.fr

Pour le matériel et la communication
matériel@csc-loiredivatte.asso.fr

www.csc-loiredivatte.asso.fr/association